

Promotions 2023-2024

Informations générales



Dr François Madore, M.D.
Directeur

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| La promotion | 2 |
| Admissibilité | 2 |
| Critères d'évaluation | 4 |
| Dossier de promotion | 5 |
| Préparation du dossier | 5 |
| Lettres d'appui..... | 6 |
| Le curriculum vitae | 8 |
| Quelques conseils | 8 |
| Processus d'évaluation | 9 |
| Composition du Comité de promotion du Département de médecine | 9 |
| Dates à retenir | 10 |
| Annexes du guide | 11 |
| Annexe A : Profils de carrière des professeurs de clinique | 13 |
| Annexe B : Aide-mémoire des documents à fournir | 14 |
| Annexe C : Traduction anglaise des titres universitaires..... | 16 |
| Annexe D : Modèle du curriculum vitae au format facultaire..... | 17 |

LA PROMOTION

La période annuelle des demandes de promotion commencera prochainement. Afin d'informer les membres du Département universitaire de médecine admissibles à une promotion effective le **1^{er} juin 2024** des étapes associées au dépôt d'une demande, nous avons réuni quelques informations générales qui les aideront à cet effet.

ADMISSIBILITÉ

Les promotions sont octroyées annuellement le 1^{er} juin. Seuls les professeurs suivants peuvent soumettre une demande de promotion :

- 1) Professeur de clinique
- 2) Professeur plein temps universitaire (PTU)
- 3) Professeur plein temps géographique (PTG)
- 4) Professeur plein temps géographique sous-contrat (PTG sous-contrat)
- 5) Professeur sous octroi (PSO)
- 6) Professeur-chercheur

1^{ère} condition d'admissibilité :

Sur le plan **quantitatif**, un professeur est admissible à une promotion si d'ici le 1^{er} juin d'une année cible il compte **au moins 5 années de service** au rang d'adjoint en vue d'une promotion au rang d'agrégé ou **au moins 6 années de service** au rang d'agrégé en vue d'une promotion au rang de titulaire.

Exemple 1 :

Dre Jane Smith est professeure adjointe de clinique depuis le 1^{er} juin 2019. Au 1^{er} juin 2024, elle aura complété 5 années de service au rang d'adjoint. Elle est donc admissible à une promotion au rang d'agrégé et peut d'ores et déjà préparer une demande de promotion.

Exemple 2 :

Dre Jane Smith a été promue au rang d'agrégé le 1^{er} juin 2018. Au 1^{er} juin 2024, elle aura complété 6 années de service au rang d'agrégé. Elle est donc admissible à une promotion au rang de titulaire et peut d'ores et déjà préparer une demande de promotion.

Agrégation

Titularisation

**≥ 5 ans
de service
au rang d'adjoint**

**≥ 6 ans
de service
au rang d'agrégé**

attention

L'évaluation d'une demande de promotion par le Comité départemental de promotion se penche toujours sur les années de service cumulées depuis la dernière nomination ou promotion. Toutefois, si une nomination au rang d'adjoint date de plus de 5 ans, le comité évaluera les 5 dernières années de la carrière professorale. Dans le cas d'une promotion au rang d'agrégé datant de plus de 6 ans, le comité évaluera les 6 dernières années de la carrière professorale. Ainsi, à la lumière de ce qui précède, il est fortement recommandé que la demande de promotion soit constituée en fonction du nombre d'années de service cumulées au sein du rang actuel.

Il est à noter que le renouvellement d'un titre universitaire n'est pas une nomination universitaire, mais bien le renouvellement de la nomination universitaire.

Exemple 1 :

Dre Jane Smith a, depuis sa nomination au rang de professeure adjointe de clinique, cumulé 17 années de service. En d'autres termes, elle a été nommée une fois et son titre universitaire a été renouvelé trois fois. Comme elle est admissible à une promotion et souhaite déposer une demande de promotion, elle devra mettre l'accent sur les 5 dernières années de sa carrière professorale. Pour ce faire, elle pourra, entre autres, inclure à sa demande de promotion les fiches d'évaluation de ses prestations d'enseignement des 5 dernières années.

Exemple 2 :

Dre Jane Smith a été promue au rang de professeure agrégée de clinique et a depuis cumulé 17 années de service. Comme elle est admissible à une promotion et souhaite déposer une demande de promotion, elle devra mettre l'accent sur les 6 dernières années de sa carrière professorale. Pour ce faire, elle pourra, entre autres, inclure à sa demande de promotion les fiches d'évaluation de ses prestations d'enseignement des 6 dernières années.

2^{ème} condition d'admissibilité :

Sur le plan **qualitatif**, le candidat à la promotion devra démontrer à l'aide d'une demande de promotion qu'il est productif dans tous les volets de sa carrière professorale, conformément aux objectifs d'excellence de l'université, tout en prenant en compte son profil et le contexte dans lequel ses activités ont été réalisées. Un **professeur de clinique** intéressé à soumettre une demande de promotion est invité à consulter l'**Annexe A** pour de plus amples renseignements quant à son profil.

Le candidat à une promotion au rang d'**agrégé** devra donc :

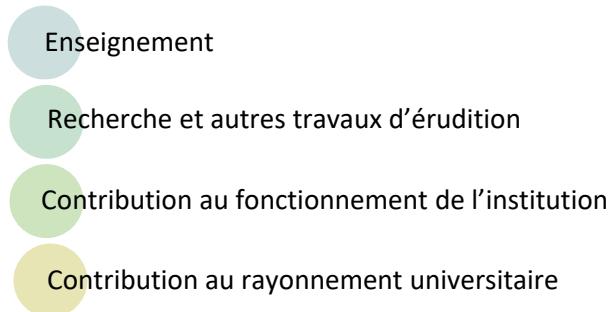
- 1) Démontrer des qualités d'enseignant;
- 2) Contribuer au développement de sa discipline par des recherches;
- 3) Contribuer aux activités de l'institution;
- 4) Contribuer au rayonnement universitaire.

Le candidat à une promotion au rang de **titulaire** devra donc :

- 1) Se distinguer dans son enseignement;
- 2) Se distinguer par la qualité de sa recherche;
- 3) Contribuer de façon significative aux activités de l'institution;
- 4) Contribuer de façon significative au rayonnement universitaire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les quatre volets de la carrière professorale sont les suivants :



ÉVALUATION QUALITATIVE DE LA DEMANDE DE PROMOTION

Les membres du Comité départemental de promotion débutent le processus d'évaluation des demandes de promotion. Ces derniers ont recours aux cotes suivantes pour évaluer chaque volet de la carrière professorale :

- Insuffisant
- Bon
- Très bon
- Excellent

Cette grille d'évaluation vise à suggérer, et non limiter, l'application des critères susmentionnés selon l'aspect particulier de la demande.

Promotion à l'agrégation

La promotion sera accordée si :

1. la cote « Très bon » ou « Excellent » pour au moins un volet
2. la cote « Insuffisant » ne soit attribuée nulle part.

Promotion à la titularisation

La promotion sera accordée si :

1. la cote « Très bon ou Excellent » pour au moins deux volets
2. la cote « Insuffisant » ne soit attribuée nulle part.

DOSSIER DE PROMOTION

LE PROFESSEUR EST RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION ET DE LA COMPLÉTION DE SA DEMANDE DE PROMOTION. EN D'AUTRES TERMES, SA DEMANDE DE PROMOTION SERA PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PROMOTION TEL QUE REMIS.

PRÉPARATION DU DOSSIER

La demande de promotion **doit être rédigée en français** et, d'ici la date de dépôt au Département universitaire de médecine, doit inclure les pièces suivantes:

- Lettre d'appui du directeur du département hospitalier de médecine spécialisée et/ou du directeur du centre de recherche, adressée au directeur du Département universitaire de médecine;
- En cas d'affiliation secondaire, lettre d'appui du directeur universitaire de l'unité secondaire;
- Lettre d'intention du candidat;
- *Curriculum vitae* rédigé au format facultaire (modèle disponible sur le site Internet du Département universitaire de médecine à la section [Promotion](#));
- Fiches d'évaluations de l'enseignement;
- Lettres d'appui provenant de pairs et adressées au directeur du Département universitaire de médecine :
 - Demande de promotion à l'agrégation* : au moins 1 lettre d'appui d'un interne obligatoire. 1 lettre d'appui d'un externe, idéalement de l'international, recommandée.
 - Demande de promotion à la titularisation* : au moins 3 lettres d'externes obligatoires dont 1 lettre d'appui de l'international fortement recommandée.
- Diplômes (si nouveaux depuis la dernière nomination ou promotion).

*Voir la page 8 pour plus d'informations concernant les lettres d'appui.

attention

Le réseau de l'Université de Montréal (UdeM) fait référence à l'UdeM et à ses centres hospitaliers et centres de recherche affiliés. Dans ce contexte, une **lettre d'appui** d'un **interne** provient d'un pair exerçant à l'Université et/ou à l'un de ses centres affiliés. À l'inverse, une **lettre d'appui** d'un **externe** provient d'un pair exerçant en dehors du réseau de l'université.

Un aide-mémoire pour la composition du dossier se trouve à l'**Annexe B** de ce document.

LETTRES D'APPUI

Une demande de promotion doit, de prime à bord, contenir la lettre d'appui du directeur du département hospitalier de médecine spécialisée et/ou du directeur du centre de recherche affilié. Celle-ci devra expliquer les motifs de son appui en se penchant sur les quatre volets de la carrière professorale du candidat à la promotion.

Lettres d'appui de pairs :

Comme susmentionnés, une demande de promotion doit aussi inclure des lettres d'appui de pairs. Elles doivent, idéalement, provenir de pairs non membres du réseau de l'UdeM (i.e., externes). La référence doit, à priori, détenir une expertise liée au champ d'expertise du candidat à la promotion et ne pas avoir de liens directs avec ce dernier.

La lettre d'appui doit :

- 1) Expliquer les fonctions de la référence;
- 2) Expliquer sa relation présente ou passée avec le candidat à la promotion;
- 3) Expliquer les motifs de son appui à la demande de promotion du candidat.

Néanmoins, aucune lettre ne sera refusée. En effet, des lettres d'appui supplémentaires telles que celles de connaissances exerçant dans un domaine externe à la médecine et d'anciens étudiants seront acceptées, mais ne pourront remplacer les principales lettres d'appui d'internes et d'externes.

Pour les lettres rédigées en anglais, vous trouverez à l'**Annexe C** de ce document la traduction anglaise des titres universitaires.



Lettre d'appui d'un externe sollicitée par la direction universitaire :

Cette procédure est obligatoire aux candidats à la titularisation, tout titre confondu, ainsi qu'aux PSO, PTU et Professeurs-chercheurs candidats à l'agrégation.

Afin de favoriser le caractère objectif d'une demande de promotion, le directeur du Département universitaire de médecin sollicitera 1 lettre d'appui. Voici la procédure à suivre :

1) Étape #1: date limite 15 février 2023

Dépendamment du rang demandé, des lettres de références externes/internes au réseau de l'UdeM sont requises/recommandées pour la constitution d'une demande de promotion. Parmi ces lettres, 1 lettre sera sollicitée par le directeur du département de médecine et spécialités médicales, Dr François Madore. Pour ce faire, **nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir d'ici la date limite susmentionnée une liste de personnes qui pourront être contactées.** En vue d'éviter tout conflit d'intérêt, veuillez vous assurer de n'avoir aucun lien direct avec ces personnes, c'est-à-dire ne pas être ou avoir été des collègues, de proches collaborateurs de recherche ou supervisé par ces dernières dans le cadre d'une thèse ou d'un stage postdoctoral.

De plus, nous vous demandons de **nous faire parvenir votre C.V. à jour** pour envoi à la personne sollicitée pour une lettre de référence. Ce C.V. n'est pas obligatoirement la version finale à remettre à votre demande de promotion.

2) Étape #2: date limite 17 avril 2023

Dépôt de la demande complète de promotion (incluant le C.V. final et les lettres d'appui).

LE CURRICULUM VITAE

Pierre angulaire de la demande de promotion, il est important de porter une attention particulière à la rédaction du curriculum vitae. Celui-ci doit impérativement être conforme au modèle fourni par le Département universitaire de médecine (voir modèle Word en annexe de ce guide). Prendre note qu'il est important que le curriculum vitae nous parvienne en format Word ou PDF sauvegardé à partir du fichier Word. La première page du curriculum vitae signée et datée peut, quant à elle, être numérisée.

Le gabarit se trouve sur le site Internet du Département universitaire de médecine à la section [Promotion](#). Vous y trouverez des suggestions proposées par le Comité de promotion du Département universitaire de médecine qui vous aideront à améliorer votre curriculum vitae et à le rendre plus convivial pour les comités qui auront à évaluer votre demande.

QUELQUES CONSEILS

LES COMITÉS ÉVALUANT LES DEMANDES NE PEUVENT PORTER UN JUGEMENT QU'À PARTIR DES INFORMATIONS QUI LEUR SONT FOURNIES. Ces informations doivent donc être transmises de façon à être comprises par des personnes œuvrant dans des domaines autres que celui du candidat à la promotion. C'est pourquoi la constitution d'une demande de promotion se veut un exercice de vulgarisation.

Il est donc recommandé :

- De mettre en valeur vos points forts;
- De joindre au dossier toute pièce que vous jugez pertinente (sauf les publications et les présentations);
- De résumer dans la lettre d'intention vos réalisations dans les quatre volets de votre carrière professorale;
- De faire confirmer, le cas échéant, les points de la lettre d'intention par votre chef hospitalier dans sa lettre d'appui;
- De joindre, mises à part les lettres d'appui, tout autre **témoignage** qui met en valeur votre carrière professorale;
- D'inclure vos fiches d'évaluation.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

1. Dépôt des demandes **complètes** de promotion au Département universitaire de médecine;
2. Évaluation des demandes de promotion par le Comité départemental de promotion, **première instance**;
3. Si recommandées au niveau départemental, évaluation des demandes de promotion par le Comité facultaire de promotion, **deuxième instance**;
4. Si recommandées au niveau facultaire, évaluation des demandes de promotion par le Comité universitaire de promotion, **troisième instance**;
5. Si recommandées au niveau universitaire, évaluation des demandes de promotion par le Conseil de l'Université, **quatrième instance**;
6. Un avis favorable du Conseil de l'Université mène à l'octroi de promotion.

COMPOSITION DU COMITÉ DE PROMOTION DU DÉPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE



DATES À RETENIR

| | |
|--|---|
| 15 février 2023* Candidats à la titularisation + PSO, PTU et Professeur-chercheur candidats à l'agrégation | •Dépôt de la liste des références et du C.V. à jour pour l'obtention d'une lettre d'appui sollicitée par le directeur universitaire |
| 17 avril 2023* | •Dépôt des demandes de promotion et lettres d'appui au Département universitaire de médecine |
| Juin 2023 | •Évaluation des demandes de promotion par le Comité départemental de promotion |
| Sept. - novembre 2023 | •Évaluation des demandes de promotion par le Comité facultaire de promotion |
| Déc. 2023 à avril 2024 | •Évaluation des demandes de promotion par le Comité universitaire de promotion |
| Avril-mai 2024 | •Annonce des résultats |
| 1er juin 2024 | •Entrée en vigueur des promotions |

***Dépôt par courriel :**

À : f.madore@umontreal.ca

Cc : melanie.holder@umontreal.ca ; annie.pierre-louis@umontreal.ca; chantal.couture.1@umontreal.ca



Une demande de promotion est déposée un peu plus d'un an avant l'entrée en vigueur de la promotion, si octroyée. En effet, une telle demande est étudiée par plusieurs instances lors de rencontres statutaires.

ANNEXES DU GUIDE

ANNEXE A

Profils de carrière Professeurs de clinique

[https://deptmed.umontreal.ca/wp-](https://deptmed.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/7/2020/02/Profils_carriere_prof_clinique_2020.pdf)
[content/uploads/sites/7/2020/02/Profils_carriere_prof_clinique_2020.pdf](https://deptmed.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/7/2020/02/Profils_carriere_prof_clinique_2020.pdf)

ANNEXE B

Dossier de promotion - Aide-mémoire des documents à fournir

DOSSIER DE PROMOTION

Aide-mémoire des documents à fournir

| CATÉGORIE | RANG | Lettre d'appui du Chef hospitalier | Lettre d'appui du Directeur du centre de recherche (si la composante recherche est importante, ≥50%) | En cas d'affiliation secondaire, lettre d'appui du directeur universitaire de l'unité secondaire | Lettre de présentation du candidat | CV et diplômes ¹ | Fiches (copies) d'évaluations d'enseignement ² | Toute lettre d'un éditeur pour un ouvrage sous presse mentionné ou lettre d'acceptation d'un article mentionné à être publié dans une revue savante, s'il y a lieu | Autres lettres d'appui |
|---|-----------|------------------------------------|--|--|------------------------------------|-----------------------------|---|--|--|
| PTG PTG SOUS-CONTRAT | Agrégé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 1 lettre d'un interne (obligatoire) 1 lettre d'un externe (facultative) dont 1 sollicitée par dir. univer. |
| | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Minimum trois lettres d'appui des pairs externes (obligatoires) dont 1 sollicitée par dir. univer. |
| PTU | Agrégé | N/A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 1 lettre d'un interne (obligatoire) 1 lettre d'un externe (facultative) dont 1 sollicitée par dir. univer. |
| | Titulaire | N/A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Minimum trois lettres d'appui des pairs externes (obligatoires) dont 1 sollicitée par dir. univer. |
| Professeurs de clinique | Agrégé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 1 lettre d'un interne (obligatoire) 1 lettre d'un externe (facultative) |
| | Titulaire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Minimum trois lettres d'appui des pairs externes (obligatoires) dont 1 sollicitée par dir. univer. |
| Professeurs-chercheurs et professeurs sous-octroi (PSO) | Agrégé | N/A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 1 lettre d'un interne (obligatoire) 1 lettre d'un externe (facultative) dont 1 sollicitée par dir. univer. |
| | Titulaire | N/A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Minimum trois lettres d'appui des pairs externes (obligatoires) dont 1 sollicitée par dir. univer. |

¹ Fournir les nouveaux diplômes depuis la dernière nomination ou promotion, s'il y a lieu.

² Optionnelles, mais fortement recommandées.

ANNEXE C

Traduction anglaise des titres universitaires

ANNEXE D

Modèle du curriculum vitae au format facultaire

Pour téléchargement : cliquez sur le lien suivant

<https://deptmed.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/7/2018/01/CV-UdeM-département-de-médecine.doc>

